

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 1^{er} mai 2023 à 16 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

23-05-274

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-05-275

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

23-05-276

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2023, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 24 avril 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-05-277

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-45 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-45 visant à modifier le paragraphe D) de l'article 6 de l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et activités de la Ville afin d'ajouter la location des terrains de soccer, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-05-278

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-23-19 POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DE CHANTIERS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour les services de surveillance de chantiers de construction 2023, qu'elles étaient reçues jusqu'au 28 avril 2023 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-23-19;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

WSP Canada inc.

Bordereau 1: 14 500,00 \$

Bordereau 2: 21 750,00 \$

LH2 inc. Services Professionnels

Bordereau 1: 15 160,00 \$

Bordereau 2: 22 740,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger la soumission VML-G-23-19 pour les services de surveillance de chantiers de construction 2023, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des bordereaux, plus les taxes applicables, comme suit :

Bordereau 1: WSP Canada inc. au montant de 14 500,00 \$
Bordereau 2: WSP Canada inc. au montant de 21 750,00 \$.

Les adjudicataires devront respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au règlement 402 pour le bordereau 1 et au règlement 410 pour le bordereau 2.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

23-05-279

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire